

Ville de Saint-Quentin
États financiers
au 31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 6
États financiers	
État des résultats	7
État de la situation financière	8
État de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette)	9
État de flux de trésorerie	10
Notes complémentaires	11 - 34
Renseignements supplémentaires	35 - 39

Rapport de l'auditeur indépendant

Madame la Maire et Membres du Conseil
Ville de Saint-Quentin

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
507, rue Victoria
Edmundston (Nouveau-Brunswick)
E3V 2K9

T 506 739-1144

Opinion avec réserves

Nous avons effectué l'audit des états financiers (ci-après « les états financiers ») de la Ville de Saint-Quentin (ci-après « la Ville »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2023 et les états des résultats, de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables, et les renseignements supplémentaires.

À notre avis, à l'exception des incidences des problèmes décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserves » du présent rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville au 31 décembre 2023 ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets (de sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion avec réserves

La Ville présente dans le passif des congés de maladie et des avantages postérieurs à l'emploi, d'un montant de 65 495 \$ (50 561 \$ au 31 décembre 2022), qui n'ont pas fait l'objet d'une évaluation actuarielle en conformité avec SP 3255, ce qui constitue une dérogation aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Cette situation nous a aussi conduits à exprimer une opinion avec réserve sur les états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022. L'effet de cette dérogation n'a pas été évalué, et de ce fait, nous n'avons pu juger nécessaire d'apporter des redressements à la situation financière de la ville ainsi qu'aux résultats de ses activités à la variation des actifs financiers et au flux de trésorerie.

Dans le cadre de l'application au 1er janvier 2023 du chapitre 3280, « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations », du *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er avril 2022, la Ville doit déterminer si un passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations doit être comptabilisé. Au 31 décembre 2023, la Ville n'a pas évalué, ni comptabilisé de passif à titre d'obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, n'a pas fourni les informations requises sur les obligations et n'a pas déterminé les ajustements à apporter aux autres postes des états financiers, ce qui constitue une dérogation aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les incidences de cette dérogation sur les états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 n'ont pu être quantifiées. Cette situation nous a conduit à exprimer une opinion avec réserve sur les états financiers de l'exercice considéré.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Ville conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserves.

Observation – informations financières établies à des fins fiscales

Nous attirons l'attention sur le fait que la Ville inclut dans ses états financiers certaines informations financières qui ne sont pas exigées selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ces informations, établies conformément aux normes exposées dans le guide sur la présentation des rapports financiers municipaux de la province du Nouveau-Brunswick présentées aux pages 29 et 32, portent sur l'établissement de l'excédent (du déficit) de l'exercice. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Informations autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le Rapport annuel - 2023, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations, et ce faisant, à déterminer s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le Rapport annuel - 2023 avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans celles-ci, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien signalé à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Ville à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Ville ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Ville.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Ville;
- nous déterminons le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Ville à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Ville à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.

Comptables professionnels agréés

Edmundston
Le 12 mars 2024

Ville de Saint-Quentin

État des résultats

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023

	<u>2023</u>		<u>2022</u>
	<u>Budget</u>		
	<u>(non audité)</u>		
	<u>(note 22)</u>	<u>Total</u>	<u>Total</u>
	\$	\$	\$
Revenus			
Mandat d'impôts fonciers	3 097 830	3 097 830	2 081 434
Prestations de services à d'autres gouvernements (Page 35)	53 770	53 780	142 323
Subvention de financement et de péréquation communautaire	486 753	486 753	483 181
Ventes de services, amendes et autres frais (Page 35)	92 271	232 302	252 496
Autres contributions et transferts gouvernementaux	59 042	1 670 085	225 617
Frais aux usagers - Eau et égouts (Page 35)	691 200	690 413	691 049
Revenus d'intérêts	5 316	76 153	21 015
	<u>4 486 182</u>	<u>6 307 316</u>	<u>3 897 115</u>
Dépenses (Pages 36-39)			
Services gouvernementaux généraux	774 073	914 456	628 204
Services de protection	1 009 885	981 789	610 631
Services de transport	929 526	1 737 263	842 130
Services d'hygiène du milieu	381 990	341 479	154 256
Services de développement économique	375 006	413 805	252 265
Services récréatifs et culturels	644 031	680 016	563 788
Ajustement pour paiements versés en remplacement d'impôt foncier			43
Eau et égouts	744 569	617 540	684 559
Gain sur la cession d'immobilisations corporelles		(5 101)	(41 144)
	<u>4 859 080</u>	<u>5 681 247</u>	<u>3 694 732</u>
Excédent (déficit) de l'année (note 20)	<u>(372 898)</u>	<u>626 069</u>	<u>202 383</u>
Excédent accumulé au début de l'année		<u>11 413 643</u>	<u>11 211 260</u>
Excédent accumulé à la fin de l'année		<u>12 039 712</u>	<u>11 413 643</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Ville de Saint-Quentin
État de la situation financière
 au 31 décembre 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse (note 5)	353 356	615 662
Comptes à recevoir		
Général	11 152	12 534
Eau et égouts	1 868	1 954
Gouvernement fédéral et ses agences	171 291	101 121
Province du Nouveau-Brunswick	88 134	3 000
Dépôts à terme (note 6)	2 589 059	2 947 863
Investissement Coopérative de St-Quentin	6 717	6 549
	<u>3 221 577</u>	<u>3 688 683</u>
PASSIFS		
Comptes fournisseurs et charges à payer (note 7)	181 341	353 768
Revenus différés	385 501	37 111
Transferts gouvernementaux reportés (note 8)	1 163 292	1 664 683
Retenues de garantie	4 968	77 950
Dette à long terme (note 9)	633 000	817 000
Congés de maladie courus (note 10)	57 345	43 086
Attribution pour services à long terme (note 11)	8 150	7 475
Obligations découlant du régime de retraite (note 11)	96 800	77 000
	<u>2 530 397</u>	<u>3 078 073</u>
ACTIFS FINANCIERS NETS	<u>691 180</u>	<u>610 610</u>
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 18)	27 404 101	26 159 910
Amortissement cumulé (note 18)	16 075 552	15 388 503
	<u>11 328 549</u>	<u>10 771 407</u>
Stocks	19 631	16 868
Frais payés d'avance	352	14 758
	<u>11 348 532</u>	<u>10 803 033</u>
EXCÉDENT ACCUMULÉ	<u>12 039 712</u>	<u>11 413 643</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

 Mairesse

 Greffière

Ville de Saint-Quentin

État de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette)

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023

	2023		2022
	Budget (non audité) \$	Réel \$	Réel \$
Excédent pour l'année		626 069	202 383
Acquisition d'immobilisations corporelles	(2 700 000)	(1 265 807)	(710 025)
Cession d'immobilisations corporelles		5 101	46 700
Amortissement des immobilisations corporelles	709 713	708 665	709 713
Gain sur la cession d'immobilisations corporelles		(5 101)	(41 144)
	(1 990 287)	(557 142)	5 244
Acquisition des stocks		(2 763)	(2 237)
Utilisation de frais payés d'avance		14 406	37 926
	-	11 643	35 689
Augmentation des actifs financiers nets (diminution de la dette nette)	(1 990 287)	80 570	243 316
Actifs financiers nets au début de l'exercice	610 610	610 610	367 294
Actifs financiers nets (dette nette) à la fin de l'exercice	(1 379 677)	691 180	610 610

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Ville de Saint-Quentin

État de flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent de l'année	626 069	202 383
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	708 665	709 713
Gain sur la cession d'immobilisations corporelles	(5 101)	(41 144)
Variation nette d'éléments du fonds de roulement (note 4)	<u>(555 553)</u>	<u>712 570</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement (a)	<u>774 080</u>	<u>1 583 522</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(1 216 123)	(585 807)
Cession d'immobilisations corporelles	<u>5 101</u>	<u>46 700</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations corporelles	<u>(1 211 022)</u>	<u>(539 107)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunts bancaires		(638 000)
Emprunt à long terme		60 000
Remboursements d'emprunts à long terme	<u>(184 000)</u>	<u>(216 000)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>(184 000)</u>	<u>(794 000)</u>
Augmentation (diminution) de la trésorerie avant activités de placement	<u>(620 942)</u>	<u>250 415</u>
ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
Investissement Coopérative de St-Quentin et flux de trésorerie liés aux activités de placement	<u>(168)</u>	<u>(132)</u>
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	<u>(621 110)</u>	<u>250 283</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	<u>3 563 525</u>	<u>3 313 242</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	<u>2 942 415</u>	<u>3 563 525</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
Encaisse	353 356	615 662
Dépôts à terme	<u>2 589 059</u>	<u>2 947 863</u>
	<u>2 942 415</u>	<u>3 563 525</u>

(a) Les intérêts encaissés au cours de l'exercice s'élèvent à 76 153 \$ (21 015 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022). Les intérêts versés au cours de l'exercice s'élèvent à 22 042 \$ (30 419 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022).

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Ville de Saint-Quentin

Notes complémentaires

au 31 décembre 2023

1 - STATUTS ET OBJECTIFS DE L'ORGANISME

La Ville de Saint-Quentin, a été incorporée comme village par la Loi sur les municipalités du Nouveau-Brunswick le 9 novembre 1966 et a accédé au statut de Ville le 1er décembre 1992 par une modification du Règlement 85-6 du Nouveau-Brunswick, en vertu de la Loi sur les municipalités. En vertu de l'entrée en vigueur de la Loi concernant la réforme de la gouvernance locale (projet de loi 82), la Ville fût fusionnée, au 1er janvier 2023, avec une partie du district de services locaux de Saint-Quentin (95 %) et avec le district de services locaux de Saint-Martin-de-Restigouche. En tant que municipalité, la Ville est exemptée d'impôt sur le revenu en vertu de l'alinéa 149 (1)(c) de la Loi canadienne de l'impôt sur le revenu. La Ville s'est donnée l'énoncé de vision suivant : " La Ville de Saint-Quentin reconnaît le citoyen à part entière et s'assure de sa sécurité, son mieux-être et sa qualité de vie, tout en préservant l'économie et la prospérité de son milieu. Dynamique et généreuse, la Ville de Saint-Quentin favorise et soutient le développement de ses ressources naturelles, l'innovation économique et la créativité communautaire, dans un cadre de vie sain et sécuritaire, où l'activité culturelle, patrimoniale et touristique est en constante évolution".

La Ville fournit des services municipaux comme les services de lutte contre les incendies, de travaux publics, de services récréatifs et culturels et d'autres activités gouvernementales générales.

2 - MODIFICATIONS COMPTABLES

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Le 1er janvier 2023, la Ville aurait dû adopter les recommandations du nouveau chapitre SP 3280, « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations », du *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. Conformément aux exigences du nouveau chapitre SP 3280, la Ville devrait comptabiliser un passif et une augmentation correspondante au coût de l'immobilisation visée à l'égard des obligations juridiques qui sont liées à la mise hors service d'une immobilisation corporelle et qui résultent de son acquisition, de sa construction, de son développement, de sa mise en valeur ou de son utilisation normale. Ces recommandations s'appliquent aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles contrôlées par la ville qui font encore ou non l'objet d'un usage productif, y compris les immobilisations corporelles louées.

Conformément aux nouvelles exigences, la Ville devrait comptabiliser un tel passif lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- Il existe une obligation juridique obligeant la Ville à engager des coûts de mise hors service relativement à une immobilisation corporelle;
- L'opération ou l'événement passé à l'origine du passif est survenu;
- Il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés;
- Il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause.

La Ville n'a pas évalué ni comptabilisé aucune obligation liée à la mise hors service d'immobilisations corporelles au 31 décembre 2023.

Instruments financiers

Le 1er janvier 2023, la Ville a adopté les recommandations des nouveaux chapitres SP 1201, « Présentation des états financiers », et SP 3450, « Instruments financiers », du *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*.

Ville de Saint-Quentin

Notes complémentaires

au 31 décembre 2023

2 - MODIFICATIONS COMPTABLES (suite)

Le chapitre SP 3450 établit des normes de comptabilisation et d'évaluation des actifs financiers, des passifs financiers et des dérivés non financiers. Les principaux éléments de ce nouveau chapitre sont les suivants :

- Les éléments compris dans le champ d'application du chapitre sont classés dans l'une ou l'autre des deux catégories d'évaluation : juste valeur ou coût ou coût après amortissement;
- La quasi-totalité des dérivés, y compris les dérivés incorporés qui ne sont pas étroitement liés au contrat hôte, sont évalués à la juste valeur;
- L'évaluation à la juste valeur s'applique également aux placements de portefeuille dans des titres de capitaux propres qui sont cotés sur un marché actif;
- Les autres actifs financiers et passifs financiers sont de façon générale évalués au coût ou au coût après amortissement;
- Jusqu'à ce qu'un élément soit décomptabilisé, les gains et les pertes découlant de la réévaluation à la juste valeur sont présentés dans l'état des gains et pertes de réévaluation;
- Il n'est pas nécessaire de présenter une comparaison des montants réels et des montants budgétés dans l'état des gains et pertes de réévaluation;
- Lorsque la ville définit et met en oeuvre une stratégie de gestion des risques ou de placement afin de gérer et d'évaluer la performance d'un groupe d'actifs financiers, de passifs financiers ou des deux en fonction de la juste valeur, elle peut choisir d'inclure ces éléments dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur;
- De nouvelles exigences clarifient quand les passifs financiers sont décomptabilisés;
- La compensation d'un passif financier et d'un actif financier est interdite en l'absence d'un droit juridiquement exécutoire d'opérer compensation entre les montants comptabilisés et de l'intention soit de procéder à un règlement net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément;
- De nouvelles obligations d'information sur les éléments présentés ainsi que sur la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers ont été ajoutées.

Le chapitre 1201 prévoit un nouvel état financier (l'état des gains et pertes de réévaluation) pour la comptabilisation des gains et pertes de réévaluation et prévoit que l'excédent ou le déficit accumulé présenté à l'état de la situation financière correspond à l'excédent ou au déficit accumulé lié aux activités et aux gains et pertes de réévaluation cumulés.

Conformément aux dispositions transitoires, ces exigences, applicables aux exercices ouverts à compter du 1er avril 2022, ont fait l'objet d'une application prospective et, en conséquence, les montants comparatifs au 31 décembre 2022 et pour l'exercice terminé à cette date sont présentés conformément aux méthodes comptables appliquées par la Ville avant l'adoption de ces nouveaux chapitres. L'application de ces modifications n'a eu aucune incidence sur la valeur comptable des actifs financiers et des passifs financiers de la ville au 1er janvier 2023.

Ville de Saint-Quentin

Notes complémentaires

au 31 décembre 2023

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers de la Ville reposent sur les observations de l'administration présentées en conformité avec les normes comptables canadiennes pour le secteur public pour les gouvernements locaux, comme le recommande le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de CPA Canada.

La Ville a adopté les normes du CCSP le 1er janvier 2011.

Les états financiers présentés selon les normes du CCSP portent surtout sur la situation financière de la Ville et sur les changements à cet égard. L'état de la situation financière comprend tous les passifs et actifs de la Ville.

Les aspects importants des méthodes comptables adoptées par la Ville sont les suivants :

Entité publiante

Les états financiers reflètent les actifs, les passifs, les revenus, les dépenses et les changements aux actifs financiers nets (à la dette nette) et au flux net de trésorerie de l'entité publiante. L'entité publiante comprend toutes les organisations et entreprises responsables de l'administration des affaires et des ressources de la Ville et qui sont la propriété de la Ville ou qui sont contrôlées par elle.

Les transactions et les soldes interservices sont éliminés.

Budget

Les montants inscrits aux présents états financiers ont été approuvés par le facilitateur de transition le 18 novembre 2022 et par le ministre des Gouvernements locaux le 9 décembre 2022.

Transferts gouvernementaux

Les transferts gouvernementaux sont comptabilisés dans les états financiers comme des revenus au cours de la période où les activités donnant lieu au transfert se produisent, à la condition que les transferts sont autorisés, que tous les critères d'admissibilité sont satisfaits et que des estimations raisonnables des sommes peuvent être faites. Les transferts reçus pour lesquels des dépenses n'ont pas encore eu lieu sont compris dans les revenus différés.

Comptabilisation des recettes

Les recettes non affectées sont enregistrées sur la base de la comptabilité d'exercice et sont constatées lorsque la somme recouvrée est raisonnablement assurée. Les contributions avec restrictions sont comptabilisées en tant que revenu de l'année auquel les frais connexes sont engagés.

Les autres recettes sont enregistrées lorsqu'elles sont réalisées.

Revenus différés et transferts gouvernementaux reportés

Les revenus différés comprennent les subventions, les contributions et les autres sommes reçues de tierces parties en vertu de la législation, de règlements et d'ententes et qui peuvent seulement être utilisées pour certains programmes, pour l'achèvement de travaux particuliers ou pour l'achat d'immobilisations corporelles. De plus, certains frais d'usagers et droits sont perçus pour lesquels les services n'ont pas encore été rendus. Les revenus sont comptabilisés au cours de la période où les dépenses liées sont encourues, les services sont rendus ou les immobilisations corporelles sont acquises. De plus, tous les fonds de parties externes et les revenus limités par entente ou législation sont comptabilisés comme revenus différés jusqu'à ce qu'ils soient utilisés pour les fins précisées.

Ville de Saint-Quentin

Notes complémentaires

au 31 décembre 2023

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Recours à des estimations

La préparation des états financiers, en conformité avec les normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction effectue des estimations et formule des hypothèses qui ont une influence sur les montants déclarés à l'actif et au passif et sur la déclaration des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants déclarés de revenus et de dépenses au cours de l'exercice. Les résultats peuvent être différents de ces estimations. Les secteurs pouvant faire l'objet des plus grands niveaux d'estimation comprennent l'évaluation des immobilisations corporelles données, la provision pour congés de maladie, les avantages postérieurs à l'emploi payables et l'obligation découlant du régime de retraite.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Ville est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif ainsi que les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou rachetables en tout temps sans pénalité.

Actifs non financiers

Les actifs non financiers ne sont pas disponibles pour dégager tout passif existant et ils sont conservés pour utilisation dans la prestation de services. Ils ont une durée utile allant au-delà de l'année courante et leurs ventes ne sont pas prévues dans le cadre normal des activités. L'évolution des actifs non financiers au cours de l'année, ainsi que l'excédent (l'insuffisance) des revenus sur les dépenses représente l'évolution des actifs financiers nets pour l'année.

Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués au coût ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux. Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'achat, ce qui comprend toutes les sommes reliées directement à l'acquisition, la construction, l'aménagement ou l'amélioration de l'actif. Le coût d'achat, moins la valeur résiduelle des immobilisations corporelles est amorti selon la méthode linéaire pendant la durée de vie utile des immobilisations comme suit :

Actif en construction

L'actif en construction n'est pas amorti avant que l'actif ne soit disponible pour un usage productif.

Ville de Saint-Quentin

Notes complémentaires

au 31 décembre 2023

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Contribution d'immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles reçues comme contributions sont comptabilisées à leur juste valeur à la date de réception et elles sont aussi comptabilisées comme revenus.

	<u>Périodes</u>
Bâtiments	30-40 ans
Améliorations foncières	5-25 ans
Routes, rues, trottoirs et égouts	15-60 ans
Réseau eau et égouts	25-60 ans
Véhicules et équipements	5-35 ans

Réduction de valeur

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Ville de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à une immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter la baisse de valeur. Toute moins-value sur les immobilisations corporelles est passée en charges à l'état des résultats et aucune reprise de moins-value ne peut être constatée ultérieurement.

Instruments financiers

Évaluation initiale

La Ville comptabilise un actif financier ou un passif financier dans l'état de la situation financière lorsqu'elle devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier, et seulement dans ce cas. Sauf indication contraire, les actifs et passifs financiers sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et passifs financiers de la Ville sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

La Ville détermine s'il existe une indication objective de dépréciation des actifs financiers. Toute dépréciation des actifs financiers est comptabilisée à l'état des résultats.

Dans le cas d'un placement de portefeuille, si une indication objective de dépréciation existe, une perte de valeur est comptabilisée lorsqu'il subit une moins-value durable. Toute augmentation ultérieure de la valeur d'un placement de portefeuille ayant fait l'objet d'une réduction de valeur n'est comptabilisée à l'état des résultats qu'au moment de sa réalisation.

Avantages futurs des employés

La Ville a reconnu ses obligations en vertu des régimes postérieurs à l'emploi et les coûts connexes, nets des actifs du régime. La Ville a un avantage de congés de maladie tel que documenté dans la note 10, une attribution pour service à long terme et un régime de retraite tel que documenté dans la note 11.

Ville de Saint-Quentin

Notes complémentaires

au 31 décembre 2023

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Réserves et fonds

Certaines sommes approuvées par le Conseil sont mises de côté dans des réserves et des fonds de réserve à des fins d'exploitation et d'immobilisations futures. Les transferts entre les réserves et les fonds de réserve sont comptabilisés comme un ajustement dans l'excédent accumulé. La note 21 « État des réserves » des états financiers est incluse pour présenter les soldes des fonds de réserve comme renseignements complémentaires.

Fonds d'exploitation

Les fonds d'exploitation sont établis pour les activités générales et d'eau et égouts de la Ville. Les fonds d'exploitation sont utilisés pour comptabiliser les coûts associés à la fourniture des services municipaux de la Ville.

Fonds de capital

Les fonds de capital sont établis pour le capital général, d'eau et d'égout. Les fonds de capital suivent le coût d'acquisition des diverses immobilisations et le financement de ces immobilisations, y compris la dette reliée.

Fonds de réserve

En vertu de la Loi sur les municipalités du Nouveau-Brunswick, le conseil peut établir des réserves pour chaque fonds ci-dessus.

Information sectorielle

La Ville est une municipalité diversifiée qui offre une grande gamme de services à ses résidents. Aux fins de la gestion des rapports, les opérations et les activités de la Ville sont organisées et signalées par fonction. Cette présentation a été créée dans le but d'enregistrer des activités spécifiques pour atteindre certains objectifs conformément à des règlements spéciaux, des restrictions ou des interdictions. Les services municipaux sont fournis par les départements suivants:

Services d'administration générale

Cette section est responsable du financement global et de l'administration locale de la Ville. Ceci comprend les fonctions du conseil, la gestion générale et financière, les questions juridiques et de conformité avec la législation ainsi que les relations civiques.

Services de protection

Cette section est responsable du service de police, de la protection contre les incendies, des mesures d'urgence, du contrôle des animaux et autres mesures de protection.

Services de transport

Cette section est responsable de l'entretien des routes, des services de circulation et de stationnement et autres fonctions reliées.

Services d'hygiène

Cette section est responsable de l'enlèvement des déchets solides.

Ville de Saint-Quentin

Notes complémentaires

au 31 décembre 2023

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Information sectorielle (suite)

Services de développement économique

Cette section est responsable du zonage, du développement communautaire, du tourisme et autres services de développement et promotionnels.

Services récréatifs et culturels

Cette section est responsable de l'entretien et de l'exploitation des installations récréatives et culturelles incluant la piscine, les parcs et terrains de jeux et autres établissements récréatifs et culturels.

Systèmes d'eau et d'égouts

Cette section est responsable de la fourniture de services d'eau et d'égouts, y compris l'entretien et l'exploitation des réseaux souterrains, des usines de traitement, des réservoirs et des lagunes.

4 - INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

La variation nette d'éléments du fonds de roulement se détaille comme suit :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Comptes à recevoir	(153 836)	768 180
Comptes fournisseurs et charges à payer	(217 142)	35 938
Revenus différés	348 390	(25 322)
Transferts gouvernementaux reportés	(501 391)	46 365
Retenues de garantie	(77 950)	(155 900)
Congés de maladie courus	14 258	(3 180)
Attribution pour services à long terme	675	(3 200)
Obligations découlant du régime de retraite	19 800	14 000
Stocks	(2 763)	(2 237)
Frais payés d'avance	14 406	37 926
	<u>(555 553)</u>	<u>712 570</u>

Les transactions sans effet sur la trésorerie ne sont pas présentées au flux et sont affectées « Comptes fournisseurs et charges à payer » pour un montant de (44 716 \$), « Retenues de garanties » pour un montant de (4 968 \$) et « Immobilisations corporelles » pour un montant de 49 684 \$.

5 - ENCAISSE

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Encaisse affectée	30 917	177 819
Encaisse non affectée	322 439	437 843
	<u>353 356</u>	<u>615 662</u>

Ville de Saint-Quentin

Notes complémentaires

au 31 décembre 2023

6 - DÉPÔTS À TERME

Les dépôts à terme portent intérêt à des taux variant de 2,55 % à 5,35 % (1,25 % à 2,25 % au 31 décembre 2022).

7 - COMPTES FOURNISSEURS ET CHARGES À PAYER

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	135 793	227 052
Salaires à payer	10 752	28 103
Intérêts courus	1 256	1 704
Sommes à remettre à l'État	33 540	96 909
	<u>181 341</u>	<u>353 768</u>

8 - TRANSFERTS GOUVERNEMENTAUX REPORTÉS

Le financement reçu dans le cadre du programme de transferts de fonds pour le développement des collectivités du Canada est comptabilisé comme produits au cours de l'exercice où les charges connexes sont engagées. Les liquidités qui n'ont pas été dépensées sont comptabilisées à titre de transferts gouvernementaux reportés à l'état de la situation financière. Ce montant se compose de ce qui suit :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Transfert de fonds pour le développement des collectivités du Canada	<u>1 163 292</u>	<u>1 664 683</u>

Ces montants sont affectés au financement des projets préautorisés se rapportant aux objectifs du programme et ne peuvent être utilisés pour d'autres projets.

Ville de Saint-Quentin

Notes complémentaires

au 31 décembre 2023

9 - DETTE À LONG TERME

Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Fonds général		
BU22 2,55 % - 3,4 %, dû en 2028, DC #17-0048	107 000	127 000
BQ21 1,2 - 2,7 %, dû en 2027, DC #16-0080	59 000	73 000
BK14 1,15 % - 3,45 %, dû en 2024, DC #12-0078 et 13-0033	10 000	22 000
BM20 0,95 % - 2,8 % dû en 2025, DC #14-0028	22 000	32 000
BN22 1,05 % - 3,15 % dû en 2025, DC #14-0028 et 15-0025	65 000	97 000
BI22 1,35 % - 3,25 %, remboursé en 2023, DC #12-0078		11 000
BJ26 1,25 % - 3,7 %, remboursé en 2023, DC #12-0078		10 000
	263 000	372 000
Fonds eau et égouts		
CA25 0,86 % - 2,38 %, dû en 2031, DC #21-0015	203 000	227 000
BU23 2,55 % - 3,4 %, dû en 2028, DC #17-0036	118 000	140 000
CB14 3,005 % - 3,639 %, dû en 2027, DC #21-0015	49 000	60 000
BJ27 1,25 % - 3,7 %, remboursé en 2023, DC #02-0037		18 000
	370 000	445 000
	633 000	817 000

L'approbation de la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités a été obtenue pour la dette à long terme.

Les versements estimatifs sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices s'élèvent à 145 000 \$ en 2024, à 139 000 \$ en 2025, à 97 000 \$ en 2026, à 99 000 \$ en 2027 et à 73 000 \$ en 2028.

En 2024, la débenture BK14 vient à échéance, assortie d'un montant final à payer de 10 000 \$.

Ville de Saint-Quentin

Notes complémentaires

au 31 décembre 2023

10 - CONGÉS DE MALADIE COURUS

La Ville offre un congé de maladie, qui s'accumule à raison d'une journée et quart par mois de service, jusqu'à un maximum de 180 jours. L'employé a droit à 40 % de son congé de maladie accumulé lors de son départ à la retraite à partir de 55 ans.

Le congé de maladie est un avantage non financé. En tant que tel, il n'y a pas d'actifs applicables. Les prestations sont payées à partir des recettes générales lorsqu'elles viennent à échéance. Comme cet avantage n'a pas été évalué par un actuaire, les données aux livres ont été calculées selon les jours réels éligibles aux employés.

Les congés de maladie sont comptabilisés selon la comptabilité d'exercice, selon les heures accumulées des employés et leur taux horaire respectifs. Au 31 décembre 2023, la Ville avait un total de 6 869 heures de maladies accumulées à payer aux divers employés. La Ville estime à 50 % la probabilité de paiement aux employés.

11 - AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI À PAYER

a) Attribution pour services à long terme

Les employés de la Ville sont admissibles à ces avantages après 10 ans de service continu. Les employés admissibles ont droit à 50 \$ par année de service et le personnel cadre à 75 \$ par année de service. Les prestations accumulées sont payables dans l'année où les employés cessent de travailler pour la Ville, soit parce qu'ils prennent leur retraite soit parce qu'ils quittent en bons termes avec l'employeur. Au cours de l'année, aucune somme n'a été déboursée (3 900 \$ en 2022) en récompenses pour longs états de service. La provision aux livres a été établie selon le nombre d'années réelles d'emploi des employés éligibles.

Au 31 décembre 2023, 6 employés étaient admissibles à cet avantage. Les années de services varient de 11 à 27 ans.

b) Obligations découlant du régime de retraite

La Ville et ses employés participent au Régime de pension des employés municipaux du Nouveau-Brunswick. Il s'agit d'un régime de retraite à prestations définies, à employeurs multiples, qui est administré par un comité élu par ses membres, conformément aux dispositions de la *Loi sur les municipalités du Nouveau Brunswick*. Le régime verse des prestations de retraite calculées en fonction des années de service et du salaire maximal moyen.

Les évaluations actuarielles aux fins de provisionnement sont effectuées chaque année ou tous les trois ans, selon la situation financière du régime (actuellement, chaque année). Par la suite, les évaluations actuarielles aux fins de comptabilité sont fondées sur les données recueillies (auxquelles des ajustements sont apportés). La plus récente évaluation actuarielle a été préparée au 31 décembre 2021 et a permis de déterminer une obligation au titre des prestations constituées de 140 299 800 \$ pour l'ensemble du régime, calculée d'après l'analyse comptable.

Ville de Saint-Quentin

Notes complémentaires

au 31 décembre 2023

11 - AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI À PAYER (suite)

L'évaluation actuarielle aux fins de comptabilité a été effectuée en fonction d'un certain nombre d'hypothèses sur des événements futurs, comme les taux d'inflation, les taux d'intérêt, les augmentations salariales ainsi que le roulement et la mortalité des employés. Les hypothèses utilisées tiennent compte des meilleures estimations de la direction. Les renseignements ci-dessous résument les principales hypothèses de l'évaluation au 31 décembre 2022 :

- le taux d'inflation prévu de 2,1 %;
- le taux d'actualisation servant à déterminer l'obligation au titre des prestations constituées est de 6,15 %;
- le taux de rendement prévu sur l'actif est de 6,15 % par année;
- l'âge de la retraite varie selon l'âge et la catégorie d'emploi;
- la durée moyenne estimative du reste de la carrière active (« DUMERCA ») est de 14,0 années.

L'évaluation actuarielle préparée au 31 décembre 2021 indiquait que la valeur marchande de l'actif net disponible pour les prestations accumulées du régime était inférieure à la valeur actualisée de ces prestations. La province du Nouveau-Brunswick a accordé au régime de pension une exemption de versement des cotisations d'équilibre exigibles relativement au déficit de solvabilité. L'évaluation actuarielle du régime révélait un excédent de 1 294 100 \$ selon l'approche de continuité, soit un changement de 2 127 600 \$ comparativement au déficit de 833 500 \$ enregistré au 31 décembre 2020. En se fondant sur les hypothèses au 31 décembre 2021, l'actuaire prévoit que les taux de cotisation de l'employeur et des employés suffiraient pour financer le coût des services courants et paiements spéciaux selon l'approche de continuité, tel que requis par la *Loi sur les prestations de pension*.

Au 31 décembre 2021, le régime versait des prestations à 310 retraités. Le montant total des prestations versées aux retraités et aux participants ayant quitté leur emploi en 2023 était estimé à environ 5 210 400 \$ (en 2022, le montant réel s'est élevé à 6 836 300 \$) pour l'ensemble du régime.

Les employés versent des cotisations variant selon le niveau de leurs gains et leur catégorie d'emploi; le taux de cotisation moyen est d'environ 7,95 % pour l'ensemble du régime. Chaque municipalité verse des cotisations égales à celles des employés. L'argent de la caisse de retraite est investi dans des valeurs à court terme, des obligations, des actions canadiennes et des actions étrangères. En 2023, les cotisations des employés combinées à celles des municipalités sont estimées à environ 7 978 000 \$ (en 2022, elles ont totalisé 7 988 500 \$) pour l'ensemble du régime.

Les renseignements ci-dessous résument les données du régime par rapport à la Ville de Saint-Quentin :

- l'âge moyen des 10 employés actifs participant au régime est 53 ans (au 31 décembre 2021);
- les prestations versées en 2022 ont atteint 65 500 \$ et sont estimées à 38 800 \$ en 2023;
- combinées, les cotisations se sont chiffrées à 82 000 \$ en 2022 et elles sont estimées à 84 400 \$ en 2023.

En plus d'analyser la situation financière du régime en ce qui a trait à la Ville de Saint-Quentin au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2022, l'actuaire du régime a effectué l'extrapolation de l'évaluation actuarielle du 31 décembre 2022 pour déterminer la situation estimative au 31 décembre 2023. L'extrapolation suppose que les hypothèses utilisées au 31 décembre 2023 sont demeurées inchangées depuis le 31 décembre 2022. Elle suppose également un rendement de l'actif de 6,15 % après déduction de tous les frais et dépenses. Si la situation diffère de celle qui est supposée, les montants seront rajustés pour rendre compte de la situation réelle. Voici les résultats de l'extrapolation :

Ville de Saint-Quentin

Notes complémentaires

au 31 décembre 2023

11 - AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI À PAYER (suite)

	<u>Estimation</u>
	<u>2023</u>
	\$
Passif au titre des prestations constituées	73 200
Charges au titre du régime de pension pour l'exercice	65 800
Moins : Contributions de l'employeur	<u>(42 200)</u>
Passif au titre des prestations constituées à la fin	<u><u>96 800</u></u>

Bref, au 31 décembre 2023, le passif au titre des prestations constituées relatif à la Ville de Saint-Quentin est estimé à 96 800 \$ alors que le réel était de 75 200 \$ au 1er janvier 2022 et de 73 200 \$ au 31 décembre 2022. Ce montant est inclus dans la rubrique Obligations découlant du régime de retraite dans l'état de la situation financière.

La situation du passif au titre des prestations constituées est démontrée ci-dessous et illustre les montants non amortis qui sont constatés dans les charges de retraite au fil du temps :

	<u>Estimation</u>
	<u>2023</u>
	\$
Obligation au titre de prestations constituées	2 191 400
Actif du régime	<u>1 863 900</u>
Déficit du régime	327 500
Gains actuariels non amortis	<u>230 700</u>
Passif du régime à la fin	<u><u>96 800</u></u>

Ville de Saint-Quentin

Notes complémentaires

au 31 décembre 2023

11 - AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI À PAYER (suite)

Les données ci-dessous illustrent le rapprochement de l'obligation au titre des prestations constituées du début à la fin de la période :

	<u>Estimation</u>
	<u>2023</u>
	\$
Rapprochement de l'obligation au titre des prestations constituées	2 033 200
Obligation au titre des prestations constituées au début	71 000
Coûts des services courants	(38 800)
Versements de prestations	126 000
Intérêts pour l'exercice	<u>2 191 400</u>
Obligation au titre de prestations constituées à la fin	<u>2 191 400</u>

Les données ci-dessous illustrent le rapprochement de l'actif du régime du début à la fin de la période :

	<u>Estimation</u>
	<u>2023</u>
	\$
Rapprochement de l'actif du régime	1 711 600
Actif du régime au début	42 200
Contributions de l'employeur	42 200
Contributions des employés	(38 800)
Versements des prestations	106 700
Rendement de l'actif pendant la période	<u>1 863 900</u>
Actif du régime à la fin	<u>1 863 900</u>

La charge de retraite liée aux prestations de retraite inclut les composantes suivantes :

	<u>Estimation</u>
	<u>2023</u>
	\$
Charges de retraite	28 800
Coûts des services courants de l'employeur	126 000
Intérêts sur l'obligation au titre de prestations constituées	(106 700)
Rendement prévu de l'actif	17 700
Amortissement des soldes non constatés	<u>65 800</u>
• Pertes	<u>65 800</u>
Charges de retraite	<u>65 800</u>

Ville de Saint-Quentin

Notes complémentaires

au 31 décembre 2023

12 - ÉVENTUALITÉ

Dans le cours normal des opérations, la Ville peut être impliquée dans différentes réclamations ou poursuites judiciaires. Étant donné que le résultat final en matière de réclamations et de procédures judiciaires en instance ne peut, en date du 31 décembre 2023, être prédit avec certitude, la direction et le conseil sont d'avis que la résolution de ces affaires n'aura pas de conséquences négatives importantes puisque la Ville maintient une police d'assurance qui la couvre pour des montants jugés appropriés.

13 - PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE À LA PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

La Ville respecte les normes comptables du *Manuel de CPA Canada pour le secteur public* (le *Manuel*). La Ville est aussi tenue de respecter les normes exposées dans le guide sur la présentation des rapports financiers municipaux de la province du Nouveau-Brunswick. Les différences dans les méthodes comptables comprennent la méthode pour comptabiliser les immobilisations corporelles, les virements gouvernementaux et les frais à payer pour la caisse de retraite et les avantages complémentaires de retraite. Le Manuel exige également la consolidation entière des fonds.

La note 19 présente un rapprochement de la présentation des fonds exigée par la province du Nouveau-Brunswick et de la présentation selon le *Manuel* pour l'exercice considéré.

14 - ENGAGEMENTS

La Ville s'est engagée, d'après différents contrats échéant à diverses dates jusqu'en 2059, à verser une somme de 1 395 881 \$ pour l'enlèvement de la neige, la cueillette des ordures, la location d'un terrain, l'entretien ménager et la location d'équipements. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 343 758 \$ en 2024, 346 945 \$ en 2025, 355 824 \$ en 2026, 229 886 \$ en 2027 et à 119 438 \$ en 2028.

15 - CONFORMITÉ DES EMPRUNTS À COURT TERME

Emprunt provisoire pour le capital

La Ville a mis en place un système de crédit renouvelable portant intérêt au taux préférentiel de 7,2 % (6,45 % au 31 décembre 2022), pour un maximum de 310 000 \$, au 31 décembre 2023 pour le fonds d'eau et égouts. Le système est utilisé afin de fournir un financement provisoire pour les dépenses d'immobilisations corporelles.

La Ville a les autorités ministérielles pour les emprunts à court terme comme suit :

Fonds d'eau et égouts de capital, 20-0018.

Ville de Saint-Quentin
Notes complémentaires
 au 31 décembre 2023

15 - CONFORMITÉ DES EMPRUNTS À COURT TERME (suite)

Emprunt d'exploitation

Ainsi que le prescrit la Loi sur les municipalités, les emprunts pour financer les affaires courantes du fonds général sont limités à 4 % du budget de fonctionnement de la Ville. Celle-ci a donc un emprunt bancaire autorisé au montant de 100 000 \$ (50 000 \$ au 31 décembre 2022) portant intérêt au taux préférentiel de 7,2 % (6,45 % au 31 décembre 2022). Les emprunts pour financer les affaires courantes du fonds des services publics sont limités à 50 % du budget de fonctionnement pour l'année. La Ville a donc un emprunt bancaire autorisé de 100 000 \$ (50 000 \$ au 31 décembre 2022) portant intérêt au taux préférentiel de 7,2 % (6,45 % au 31 décembre 2022). En 2023, la Ville s'est conformée à ces restrictions.

Emprunt interfonds

Le guide servant à la préparation des rapports financiers municipaux exige que les emprunts interfonds à court terme soient remboursés l'année suivante à moins que l'emprunt soit pour un projet de capital. Les montants payables entre les fonds sont en conformité avec cette exigence.

16 - EXCÉDENT AU FONDS DE FONCTIONNEMENT D'EAU ET ÉGOUTS

La Loi sur les municipalités exige que les excédents au fonds de fonctionnement d'eau et égout soient absorbés par un ou plusieurs des trois budgets de fonctionnement à compter de la deuxième année suivante. L'excédent à la fin de l'année est le suivant :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
2023 - Excédent	27 504	
2022 - Excédent	27 596	27 596
2021 - Excédent		24 356
	<u>55 100</u>	<u>51 952</u>

17 - FRAIS DE DISTRIBUTION D'EAU

Les frais de distribution d'eau respectent les limites autorisées par le règlement 81-195 sous la Loi sur les municipalités et sont déterminés en fonction du pourcentage applicable des dépenses du réseau d'eau basé sur la population.

Ville de Saint-Quentin

Notes complémentaires

au 31 décembre 2023

18 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Fonds Général

	Terrains	Bâtiments	Améliorations foncières	Routes, rues, trottoirs et caniveaux	Véhicules et équipements	Actifs en Construction	Total fonds général
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coût							
Solde d'ouverture	606 691	5 993 128	973 406	8 288 882	2 560 552		18 422 659
Acquisitions nettes durant l'année		46 616			35 695	130 659	212 970
Cessions durant l'année					21 616		21 616
Solde de fermeture	<u>606 691</u>	<u>6 039 744</u>	<u>973 406</u>	<u>8 288 882</u>	<u>2 574 631</u>	<u>130 659</u>	<u>18 614 013</u>
Amortissement accumulé							
Solde d'ouverture		3 073 199	673 329	5 290 546	1 364 467		10 401 541
Amortissement durant l'année		133 074	44 199	217 677	186 342		581 292
Amortissement accumulé sur cession					21 616		21 616
Solde de fermeture		<u>3 206 273</u>	<u>717 528</u>	<u>5 508 223</u>	<u>1 529 193</u>		<u>10 961 217</u>
Valeur nette des immobilisations corporelles	<u>606 691</u>	<u>2 833 471</u>	<u>255 878</u>	<u>2 780 659</u>	<u>1 045 438</u>	<u>130 659</u>	<u>7 652 796</u>

Ville de Saint-Quentin

Notes complémentaires

au 31 décembre 2023

18 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

Fonds Eau et Égouts

	Terrains et améliorations foncières	Bâtiment	Réseau eau et égouts	Véhicules et équipements	Actifs en construction	Total fonds eau et égout	Total fonds général	Total municipalité 2023	Total municipalité 2022
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coût									
Solde d'ouverture	1 309 392	488 165	4 755 506	1 059 970	124 218	7 737 251	18 422 659	26 159 910	25 712 723
Acquisitions nettes durant l'année				88 185	964 652	1 052 837	212 970	1 265 807	710 025
Cessions durant l'année							21 616	21 616	262 838
Solde de fermeture	1 309 392	488 165	4 755 506	1 148 155	1 088 870	8 790 088	18 614 013	27 404 101	26 159 910
Amortissement accumulé									
Solde d'ouverture	1 034 269	319 864	2 680 369	952 460		4 986 962	10 401 541	15 388 503	14 936 073
Amortissement durant l'année	13 755	12 371	87 948	13 299		127 373	581 292	708 665	709 713
Amortissement accumulé sur cession							21 616	21 616	257 283
Solde de fermeture	1 048 024	332 235	2 768 317	965 759		5 114 335	10 961 217	16 075 552	15 388 503
Valeur nette des immobilisations corporelles	261 368	155 930	1 987 189	182 396	1 088 870	3 675 753	7 652 796	11 328 549	10 771 407

La Ville a des immobilisations corporelles sous location-acquisition qui sont incluses dans les montants énumérés ci-dessus :

	Coût	Amortissement accumulé	Valeur nette
	\$	\$	\$
Bâtiments	1 965 185	334 279	1 630 906
Véhicules et équipements	160 161	112 112	48 049
Total des actifs sous location-acquisition	2 125 346	446 391	1 678 955

Ville de Saint-Quentin

Notes complémentaires

au 31 décembre 2023

19 - TABLEAU DE PRÉSENTATION SECTORIELLE

	Gouvernementaux généraux	Protection	Transport	Hygiène	Développement économique	Récréatifs et culturels	Eau et égouts	2023	2022
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus									
Mandat d'impôts fonciers	802 092	772 410	538 417	310 700	265 733	408 478		3 097 830	2 081 434
Prestations de services à d'autres gouvernements		21 540	32 240					53 780	142 323
Vente de services, amendes et autres frais	56 674	2 180	750		37 493	135 205		232 302	252 496
Subventions de financement et de péréquation communautaire	126 030	121 367	84 600	48 819	41 754	64 183		486 753	483 181
Autres contributions et transferts gouvernementaux	76 560		779 045		24 283	76 280	713 917	1 670 085	225 617
Frais aux usagers - Eau et égouts							690 413	690 413	691 049
Revenus d'intérêts	53 603						22 550	76 153	21 015
	1 114 959	917 497	1 435 052	359 519	369 263	684 146	1 426 880	6 307 316	3 897 115
Dépenses									
Salaires et bénéfiques	614 818	26 873	135 729	2 443	41 497	114 166	60 428	995 954	714 934
Biens et services	256 138	867 501	1 332 807	339 036	326 591	419 446	418 616	3 960 135	2 281 190
Amortissement	40 833	83 806	268 566		45 717	142 371	127 372	708 665	709 713
Intérêts	2 666	3 609	161			4 034	11 124	21 594	29 996
Ajustement pour paiements versés en remplacement d'impôt foncier									43
Gain sur la cession d'immobilisations corporelles			(5 101)					(5 101)	(41 144)
	914 455	981 789	1 732 162	341 479	413 805	680 017	617 540	5 681 247	3 694 732
Excédent (déficit) pour l'année	200 504	(64 292)	(297 110)	18 040	(44 542)	4 129	809 340	626 069	202 383

Ville de Saint-Quentin
Notes complémentaires
 au 31 décembre 2023

20 - CONCILIATION DE L'EXCÉDENT DE L'ANNÉE

	Fonctionnement Général	Capital Général	Fonctionnement Eau et égouts	Capital Eau et égouts	Réserve Fonctionnement Général	Réserve Capital Général	Réserve Fonctionnement Eau et égouts	Réserve Capital Eau et égouts	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Excédent (déficit) pour l'année 2023	372 974	(581 292)	928 385	(127 372)	49	25 001		8 324	626 069
Ajustement à l'excédent annuel pour le financement requis									
Excédent d'avant dernière année	58 876		24 356						83 232
Approvisionnement en eau	(24 725)		24 725						
Transferts de fonds									
Fonds de fonctionnement général au fonds de réserve capital général	(180 000)					180 000			
Fonds de fonctionnement général au fonds de capital général	(82 311)	82 311							
Fonds de fonctionnement eau et égouts au fonds de capital eau et égouts			(794 962)	794 962					
Fonds de fonctionnement eau et égouts au fonds de réserve capital eau et égouts			(80 000)					80 000	
Remboursement du principal de la dette à long terme	(109 000)	109 000	(75 000)	75 000					
Provision pour obligation découlant du régime de retraite	19 800								19 800
Dépenses d'amortissement		581 293		127 372					708 665
Total d'ajustements à l'excédent (déficit) de l'année 2023	(317 360)	772 604	(900 881)	997 334		180 000		80 000	811 697
Excédent des fonds pour l'année 2023	55 614	191 312	27 504	869 962	49	205 001		88 324	1 437 766

Ville de Saint-Quentin

Notes complémentaires

au 31 décembre 2023

21 - ÉTAT DES RÉSERVES

	Réserve Fonctionnement Général	Réserve Capital Général	Réserve Fonctionnement Eau et égouts	Réserve Capital Eau et égouts	Total 2023	Total 2022
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Actifs						
Encaisse	1	100	30 817		30 918	177 819
Investissements	146 949	1 056 147		396 141	1 599 237	1 158 963
Excédent accumulé	146 950	1 056 247	30 817	396 141	1 630 155	1 336 782
Revenus						
Transfert du fonds de fonctionnement général		180 000			180 000	474 000
Transfert du fonds de fonctionnement d'eau et égouts				80 000	80 000	85 000
Intérêts	49	25 001		8 324	33 374	5 416
	49	205 001		88 324	293 374	564 416
Dépenses						
Transfert au fonds de capital général						499 000
Excédent pour l'année	49	205 001		88 324	293 374	65 416

Nom de l'investissement	Montant du principal	Taux d'intérêt
Dépôt à terme	146 949	5,35 %
Dépôt à terme	1 537	2,55 %
Dépôt à terme	286	2,55 %
Dépôt à terme	12	2,55 %
Dépôt à terme	1 054 269	5,15 %
Dépôt à terme	43	2,55 %
Dépôt à terme	396 141	0,05 %

Ville de Saint-Quentin

Notes complémentaires

au 31 décembre 2023

21 - ÉTAT DES RÉSERVES (suite)

Résolution du conseil concernant les contributions ou le transfert aux réserves :

Proposé par le conseiller Serge Pineault, appuyé par le conseiller Alain Martel que 50 000 \$ sera transféré du fonds de fonctionnement général au fonds réserve capital général. (#2023-099)

Proposé par le conseiller Roger Guimond, appuyé par le conseiller Patrick N. Jean que 80 000 \$ sera transféré du fonds de fonctionnement eau et égouts au fonds de réserve capital eau et égouts. (#2023-349)

Proposé par le conseiller Serge Pineault, appuyé par le conseiller Alain Martel que 130 000 \$ sera transféré du fonds de fonctionnement général au fonds de réserve capital général. (2023-350)

Je certifie que les résolutions ci-haut sont des copies vraies et exactes de résolutions adoptées aux réunions du conseil les 21 mars et 20 décembre 2023.

Suzanne Coulombe
Greffière,

Date

Ville de Saint-Quentin

Notes complémentaires

au 31 décembre 2023

22 - BUDGET DE FONCTIONNEMENT CONCILIÉ AU BUDGET SELON LES NORMES DU SECTEUR PUBLIC

	Général	Eau et égouts	Amortissement des immobilisations	Transferts	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus					
Mandat d'impôts fonciers	3 097 830				3 097 830
Prestations de services à d'autres gouvernements	53 770				53 770
Vente de services, amendes et autres frais	29 750				29 750
Autres revenus propres sources	309 650	24 725		(271 854)	62 521
Subvention de financement et de péréquation communautaire	486 753				486 753
Autres contributions et transferts gouvernementaux	59 042				59 042
Frais aux usagers - Eau et égouts		691 200			691 200
Revenus d'intérêts	3 400	1 916			5 316
Excédent d'avant-dernière année	58 877	24 356		(83 233)	
	<u>4 099 072</u>	<u>742 197</u>		<u>(355 087)</u>	<u>4 486 182</u>
Dépenses					
Services gouvernementaux généraux	981 989		40 833	(248 749)	774 073
Services de protection	947 196		83 806	(21 117)	1 009 885
Services de transport	657 009		268 566	3 951	929 526
Services d'hygiène du milieu	381 990				381 990
Services de développement économique	327 292		45 717	1 997	375 006
Services récréatifs et culturels	497 626		142 371	4 034	644 031
Frais de service de la dette					
Paiements de la dette à long terme	109 000	75 000		(184 000)	
Intérêts	11 970	52 520		(64 490)	
Transfert du fonds général de fonctionnement au fonds général de capital	175 000			(175 000)	
Transfert du fonds eau et égouts de fonctionnement au fonds de réserve capital eau et égouts		50 000		(50 000)	
Transfert du fonds général de fonctionnement au fonds général de réserve	10 000			(10 000)	
Approvisionnement en eau et évacuation des eaux usées		557 677	127 372	59 520	744 569
Escompte		7 000		(7 000)	
	<u>4 099 072</u>	<u>742 197</u>	<u>708 665</u>	<u>(690 854)</u>	<u>4 859 080</u>
			<u>(708 665)</u>	<u>335 767</u>	<u>(372 898)</u>

Ville de Saint-Quentin

Notes complémentaires

au 31 décembre 2023

23 - INSTRUMENTS FINANCIERS

Politique de gestion des risques financiers

La Ville est exposée à divers risques financiers découlant de ses instruments financiers. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de la Ville.

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucune modification de politiques, procédures et pratiques de gestion des risques concernant les instruments financiers. Les éléments suivants fournissent une mesure des risques à la date de fin d'exercice.

Risques financiers

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie fasse défaut à ses obligations contractuelles. Le risque de crédit de la Ville est principalement attribuable aux comptes à recevoir, excluant les taxes à la consommation à recevoir. La Ville juge que le risque de crédit afférent aux sommes à recevoir des gouvernements du Nouveau-Brunswick et du Canada n'est pas important. Afin de réduire son risque de crédit, la Ville analyse régulièrement le solde des comptes à recevoir, excluant les sommes à recevoir des gouvernements du Nouveau-Brunswick et du Canada, et une provision pour créances douteuses est constituée, lorsque nécessaire, fondée sur la valeur de réalisation estimative.

La valeur comptable des principaux actifs financiers de la Ville représente son exposition maximale au risque de crédit.

Il n'y a aucun actif financier déprécié au 31 décembre 2023 et 2022 et aucun actif financier non déprécié n'est en souffrance à la date des états financiers.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que les instruments financiers varient de façon défavorable en fonction des fluctuations des taux d'intérêts, qu'ils soient à taux d'intérêt fixe ou à taux d'intérêt variable. Les instruments financiers à taux d'intérêt fixe assujettissent la Ville au risque de variations de la juste valeur et ceux à taux d'intérêt variable, à un risque de flux de trésorerie.

Les instruments financiers à taux d'intérêt fixe sont les dépôts à terme et la dette à long terme.

La Ville n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

Une augmentation ou une diminution raisonnablement possible des taux d'intérêt de 1 % (1 % au 31 décembre 2022) n'aurait pas d'incidence significative sur l'excédent (le déficit) de l'exercice.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de la Ville est le risque qu'elle éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers.

Ville de Saint-Quentin

Notes complémentaires

au 31 décembre 2023

23 - INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

La Ville est donc exposée au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

Les gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et à s'assurer que la ville dispose de sources de financement de montants autorisés suffisants. La ville établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour acquitter ses obligations.

Les échéances contractuelles des passifs financiers (non actualisées, y compris le versement d'intérêts, le cas échéant) se détaillent comme suit :

	<u>Moins de 1 an</u>	<u>De 1 an à 3 ans</u>	<u>De 3 à 5 ans</u>	<u>Plus de 5 ans</u>
Comptes fournisseurs et charges à payer	146 545			
Dette à long terme	<u>161 869</u>	<u>259 225</u>	<u>182 350</u>	<u>83 708</u>
	<u><u>308 414</u></u>	<u><u>259 225</u></u>	<u><u>182 350</u></u>	<u><u>83 708</u></u>

Ville de Saint-Quentin
Renseignements supplémentaires
pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023

	Budget (non audité) \$	2023 Réel \$	2022 Réel \$
PRESTATIONS DE SERVICES À D'AUTRES GOUVERNEMENTS			
Province du Nouveau-Brunswick			
Services des incendies	21 540	21 540	91 795
Entretien des routes	32 230	32 240	32 240
Récréatifs et culturels			18 288
	<u>53 770</u>	<u>53 780</u>	<u>142 323</u>
VENTES DE SERVICES, AMENDES ET AUTRES FRAIS			
Ventes de services aux résidents			
Incendie		2 180	1 188
Administratifs	10 350	18 728	14 414
Loisirs	8 100	13 872	11 385
Piscine	9 450	17 726	12 403
Transport	300	750	
Autres	1 550	3 223	12 048
	<u>29 750</u>	<u>56 479</u>	<u>51 438</u>
Permis et licences			
Permis d'animaux	1 550		1 448
Permis de construction	16 499	37 493	13 541
Autres	1 000	3 000	1 610
	<u>19 049</u>	<u>40 493</u>	<u>16 599</u>
Loyers	<u>42 472</u>	<u>51 582</u>	<u>47 098</u>
Autres revenus			
Services de la paie et autres remboursements		1 348	2 431
Dons	1 000	82 400	134 930
	<u>1 000</u>	<u>83 748</u>	<u>137 361</u>
	<u>92 271</u>	<u>232 302</u>	<u>252 496</u>
FRAIS AUX USAGERS - EAU ET ÉGOUTS			
Résidences	497 950	500 062	496 273
Commerces	73 500	69 975	72 012
Industries	37 600	37 365	36 800
Institutions	75 000	74 331	73 405
Autres revenus eau et égouts	7 150	8 680	12 559
	<u>691 200</u>	<u>690 413</u>	<u>691 049</u>

Ville de Saint-Quentin
Renseignements supplémentaires
pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023

	2023	2022
Budget (non audité) \$	Réal \$	Réal \$
SERVICES GOUVERNEMENTAUX GÉNÉRAUX		
Législatif		
Maire	26 285	14 016
Conseillers	49 978	12 383
Autres	13 902	3 983
	<u>90 165</u>	<u>30 382</u>
Administration		
Administrateur	51 384	48 229
Trésorier	67 089	58 067
Secrétaire municipale	69 995	65 124
Fournitures de bureau	47 922	38 916
Immeuble à bureau	44 000	45 568
Avocat	5 000	1 577
Avantages sociaux	193 200	182 959
	<u>478 590</u>	<u>440 440</u>
Gestion financière		
Audit externe	12 750	11 576
Autres		
Congrès, voyages et réceptions	11 772	4 735
Primes d'assurance responsabilité	38 781	33 037
Rapports municipaux	18 793	6 917
Subventions	3 500	3 750
Frais d'évaluation foncière	54 750	27 848
Édifice municipal		3 747
Intérêts	4 166	4 075
Gestion des actifs	1 000	9 258
Autre administration générale	18 973	11 659
Amortissement des immobilisations corporelles	40 833	40 780
	<u>192 568</u>	<u>145 806</u>
	<u>774 073</u>	<u>628 204</u>

Ville de Saint-Quentin
Renseignements supplémentaires
pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023

	<u>Budget</u> <u>(non audité)</u> \$	<u>2023</u> Réal \$	<u>2022</u> Réal \$
SERVICES DE PROTECTION			
Service de police			
Gendarmerie royale du Canada	759 030	759 030	387 636
Protection contre les incendies			
Administration	13 030	13 033	10 004
Brigade	39 403	22 870	32 887
Avertisseurs d'incendie	22 678	20 283	15 218
Enquêtes et prévention	800		
Formation	5 150	497	746
Caserne	25 004	33 401	22 192
Matériel	42 510	36 280	47 904
Intérêts	3 609	3 609	1 857
Amortissement des immobilisations corporelles	83 806	83 806	83 806
	<u>235 990</u>	<u>213 779</u>	<u>214 614</u>
Mesure d'urgence			
Mesures d'urgence	5 493	2 138	3 204
Autres			
Règlementation sur les animaux	9 372	6 842	5 177
	<u>1 009 885</u>	<u>981 789</u>	<u>610 631</u>

Ville de Saint-Quentin
Renseignements supplémentaires
pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023

	2023	2022
Budget (non audité) \$	Réal \$	Réal \$
SERVICES DE TRANSPORT		
Commun		
Administration et ressources	94 408	84 203
Matériel général	53 512	52 432
Ateliers et autres frais	17 266	12 942
Honoraires professionnels	2 500	481
	<u>167 686</u>	<u>150 058</u>
Revêtement et entretien des routes	157 023	102 599
Trottoirs	7 000	5 856
Égouts pluviaux	15 250	15 421
Nettoyage des rues	17 940	11 867
Enlèvement de la neige	186 270	181 059
Éclairage des rues	61 903	60 483
Indicateurs des rues et maisons	500	
Signaux routiers	12 352	9 518
Traverses de piétons	34 875	30 894
Intérêts	161	4 948
Amortissement des immobilisations corporelles	268 566	269 427
	<u>761 840</u>	<u>692 072</u>
	<u>929 526</u>	<u>842 130</u>
SERVICES D'HYGIÈNE DU MILIEU		
Enlèvement des ordures	120 480	113 482
Dépotoirs	261 510	40 774
	<u>381 990</u>	<u>154 256</u>
SERVICES DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE		
Urbanisme et administration	168 058	87 042
Aménagement communautaire	13 500	10 816
Promotion économique	18 773	15 561
Promotion touristique	128 958	92 083
Amortissement des immobilisations corporelles	45 717	46 763
	<u>375 006</u>	<u>252 265</u>

Ville de Saint-Quentin
Renseignements supplémentaires
pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023

	2023	2022
Budget (non audité) \$	Réal \$	Réal \$
SERVICES RÉCRÉATIFS ET CULTURELS		
Administration	56 740	37 168
Piscine	67 593	64 084
Centre communautaire	11 163	12 343
Parcs et terrains de jeux	22 930	19 601
Autres loisirs	56 637	67 440
Bibliothèque	52 063	66 708
Politiques culturelles	500	
Palais Centre-Ville	48 820	44 216
Expositions et foires	19 850	17 559
Subventions aux organismes de loisirs	161 330	87 722
Intérêts	4 034	4 577
Amortissement des immobilisations corporelles	142 371	142 370
	644 031	563 788
EAU ET ÉGOUTS		
Approvisionnement en eau		
Administration	198 820	216 972
Approvisionnement en eau	18 000	15 304
Purification et traitement	50 475	52 076
Conduite et distribution	100 760	81 235
Force motrice et pompage	72 359	54 863
Facturation et perception	41 443	47 420
Escomptes et notes de crédit	10 920	1 575
Autres	6 595	5 354
Intérêts	44 505	14 539
Amortissement des immobilisations corporelles	127 372	126 567
	671 249	615 905
Collecte des eaux usées et d'éliminations		
Système de collecte	58 290	59 504
Épuration et évacuation des eaux usées	15 030	9 150
	73 320	68 654
	744 569	684 559